



Assemblée générale

Distr. limitée
11 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Troisième Commission

Point 27 b) de l'ordre du jour

**Développement social : développement social,
y compris les questions relatives à la situation sociale
dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées,
aux personnes handicapées et à la famille**

**Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Brésil, Bulgarie,
Canada, Croatie, Côte d'Ivoire, Danemark, Égypte, États-Unis d'Amérique,
ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, Guatemala, Guyana,
Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Islande, Israël, Japon, Lettonie,
Luxembourg, Madagascar, Monaco, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande,
Panama, Pérou, Pologne, République de Corée, République dominicaine,
Serbie, Singapour, Togo, Ukraine et Uruguay : projet de résolution révisé**

Dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/153 du 18 décembre 2008 relative au suivi de l'Année internationale des volontaires et à la célébration de son dixième anniversaire,

Notant que l'élan suscité par l'Année internationale a contribué à la vitalité du bénévolat dans le monde entier, en attirant davantage de personnes issues d'un plus large échantillon de la population,

Considérant que le bénévolat est un élément important de toute stratégie portant, entre autres choses, sur la réduction de la pauvreté, le développement durable, la santé, l'autonomisation des jeunes, les changements climatiques, la prévention et la gestion des catastrophes, l'intégration sociale, l'action humanitaire et la consolidation de la paix, et, en particulier, de celles qui visent à mettre fin à l'exclusion sociale et à la discrimination,

Saluant la contribution que les organismes des Nations Unies apportent déjà à l'action en faveur du volontariat, en particulier le travail du programme des Volontaires des Nations Unies à travers le monde, ainsi que les efforts que la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge fait pour promouvoir le bénévolat dans tout son réseau mondial,



Ayant à l'esprit que l'Année internationale doit faire l'objet d'un suivi intégré et coordonné dans tous les secteurs concernés du système des Nations Unies,

1. *Se félicite* du bon déroulement de la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires en 2011 et de l'essor du bénévolat depuis la proclamation de l'Année internationale en 2001;

2. *Constate* que le dixième anniversaire a donné l'occasion de stimuler un renforcement sans précédent de la collaboration entre les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile, les partenaires du secteur privé et des personnes du monde entier issues d'un large échantillon de la population, et réaffirme qu'il faut continuer de s'employer à atteindre les objectifs de l'Année internationale sur le plan de la facilitation et de la promotion du bénévolat, de la place qui lui est faite et de la création de réseaux partout dans le monde;

3. *Félicite* les volontaires nationaux et internationaux de contribuer de manière décisive à la prévention des catastrophes et aux efforts de relèvement, comme l'atteste l'efficacité de l'action qu'ils ont menée tout récemment au lendemain de catastrophes naturelles survenues dans bien des régions du monde, comme les importants glissements de terrain et inondations qui se sont produits dans le sud-est du Brésil et l'effroyable tremblement de terre qui a frappé l'est du Japon en mars 2011;

4. *Se félicite* que les liens entre volontariat et sport se resserrent et contribuent à la promotion de l'idéal de paix grâce au rôle précieux que les volontaires nationaux et internationaux jouent dans les préparatifs et l'organisation de grands événements sportifs comme les Jeux olympiques et paralympiques;

5. *Reconnaît* que le bénévolat, y compris les formes traditionnelles d'entraide et d'auto-assistance et les autres formes de participation civique, apporte au développement économique et social une précieuse contribution dont bénéficient la société en général, la collectivité et les réseaux de bénévoles;

6. *Encourage* les États Membres à appuyer la création de centres de connaissances et d'informations et de centres de coordination aux niveaux international, régional, national et local de manière à faciliter le partage des ressources et des bonnes pratiques en matière de bénévolat qui pourraient être adaptées, appliquées, reproduites et généralisées durablement;

7. *Engage* les États Membres et les volontaires à prendre les mesures voulues pour améliorer la protection des bénévoles et encourage l'adoption de bonnes pratiques de promotion et de gestion du bénévolat;

8. *Réaffirme* qu'il convient de valoriser et de promouvoir toutes les formes de bénévolat afin de faire participer et de toucher tous les secteurs de la société, y compris les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les minorités, les migrants et ceux qui restent exclus pour des raisons sociales ou économiques;

9. *Reconnaît* que les organisations de la société civile sont importantes pour promouvoir le bénévolat et, à cet égard, considère que le renforcement du dialogue et des échanges entre les États Membres, les Nations Unies et la société civile contribue à l'essor du bénévolat;

10. *Prend note* du fait que le bénévolat contribue au développement humain et invite les gouvernements à lui accorder une plus grande place dans les

programmes et initiatives en faveur de la paix et du développement, qui sont autant de possibilités de former, aux niveaux local, national, régional et international, des coalitions de bénévoles fortes et soudées autour de buts communs;

11. *Prend également note* des mesures prises par les gouvernements pour appuyer et promouvoir le bénévolat et les engage une nouvelle fois à poursuivre leur action;

12. *Demande* à tous les organismes compétents des Nations Unies de continuer de faire une place au bénévolat et de l'intégrer sous ses diverses formes dans leurs politiques, programmes et rapports, salue la contribution des bénévoles et des organisations de bénévoles et souhaite qu'ils participent aux futures conférences des Nations Unies et autres conférences internationales pertinentes;

13. *Constate* qu'il importe de faire davantage participer tous les partenaires concernés, y compris la société civile, et de faciliter la coopération et la coordination entre eux de manière à créer un environnement qui encourage les personnes à s'impliquer dans des activités de bénévolat et favorise le bien-être des bénévoles, et salue à ce propos le fait que le secteur privé participe de plus en plus à l'appui offert aux bénévoles et l'encourage à aller plus loin en développant le bénévolat institutionnel et les activités bénévoles menées par les employés;

14. *Salue* le rôle de coordination qu'ont joué les Volontaires des Nations Unies pour aider les États Membres, notamment en prenant en charge la coorganisation des consultations régionales et des conférences mondiales de bénévoles, tenues à l'occasion du dixième anniversaire de l'Année internationale, à Quito, Ankara, Manille et Dakar en prévision de la Conférence mondiale des volontaires coorganisée avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à Budapest, du 15 au 17 septembre 2011, et de la Conférence annuelle du Département de l'information pour les organisations non gouvernementales tenue à Bonn (Allemagne), du 3 au 5 septembre 2011, et les prie de continuer à promouvoir le bénévolat, y compris en mobilisant des bénévoles nationaux et internationaux et en élaborant de nouvelles procédures de recrutement innovantes, portant notamment sur le bénévolat en ligne;

15. *Souligne* que les relations interpersonnelles sont une valeur fondamentale du bénévolat et encourage la poursuite de l'action engagée pour créer des réseaux entre les bénévoles et toutes les parties prenantes concernées aux niveaux national, régional et international et pour les renforcer, notamment en utilisant le World Volunteer Web comme plate-forme mondiale d'échanges;

16. *Salue* la participation active des comités et des organismes de coordination nationaux à la promotion du dixième anniversaire de l'Année internationale et souligne qu'il importe de continuer à renforcer ce réseau mondial en vue de nouer des partenariats et de mettre en commun des expériences et des bonnes pratiques;

17. *Constate* qu'il faut resserrer encore les liens entre les bénévoles nationaux et les organismes internationaux détachant des bénévoles pour favoriser la mondialisation des possibilités de bénévolat;

18. *Souligne* l'importance du bénévolat pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et préconise une approche globale et axée sur l'être humain de la promotion du volontariat;

19. *Souligne également* l'importance que le bénévolat et la participation des individus et de la collectivité ont pour le développement durable et d'autres initiatives connexes;

20. *Souligne en outre* que le bénévolat offre aux jeunes d'excellentes possibilités de s'impliquer et de jouer un rôle moteur dans l'édification de sociétés pacifiques et ne faisant aucun exclu, tout en leur permettant d'acquérir des compétences, de développer leur potentiel et d'améliorer leurs perspectives d'emploi;

21. *Demande* aux gouvernements et au système des Nations Unies de collaborer avec les organismes faisant appel à des bénévoles pour appuyer les mesures visant à améliorer la sécurité et la protection de ceux-ci;

22. *Encourage* les organismes faisant appel à des bénévoles et les bénévoles à prendre les dispositions nécessaires pour respecter les normes et coutumes nationales et locales lorsqu'ils s'acquittent de leurs responsabilités;

23. *Décide* que les deux séances plénières consacrées à la suite donnée à l'Année internationale et à la célébration de son dixième anniversaire se dérouleront comme suit :

a) À l'ouverture, le 5 décembre 2011 à 10 heures, des déclarations seront prononcées par le Président de l'Assemblée générale, le Secrétaire général, les présidents des cinq groupes régionaux, le représentant du pays hôte et le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies;

b) Après l'ouverture de la séance plénière, la présentation du premier Rapport sur l'état du volontariat dans le monde aura lieu jusqu'à 13 heures, avec la participation de l'Administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'auteur principal du rapport et de deux Volontaires des Nations Unies choisis pour l'occasion;

c) À la séance plénière qui se tiendra de 15 heures à 18 heures, des déclarations seront prononcées par les États Membres et les États dotés du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale¹;

24. *Attend avec intérêt* un rapport complet sur la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale des volontaires ainsi que des recommandations sur la manière de mieux intégrer le bénévolat à la paix et au développement au cours de la prochaine décennie et au-delà, compte tenu du fait qu'elle a prié le Secrétaire général de lui faire rapport à ce sujet, à sa soixante-septième session, au titre de la question intitulée « Développement social ».

¹ Énumérés dans le document A/INF/65/5.